



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 29 MARS 2023

Nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 10

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 4

Nombre d'administrateur excusé : 0

Nombre d'administrateur absent : 1

L'an deux mil vingt-trois le 29 mars à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 10 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 22 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Rolande BRIOT, Hélène COUPE, Dominique GRADOS, Tiffany FARLEY, Catherine VILLENEUVE et Gisèle PASQUIER.

- Messieurs François BEHAGEL, Gilles BAS et Jean-Marie MARZIO.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE,
- Monsieur Patrick GRANGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARZIO
- Madame Pascale CHENNE a donné pouvoir à Monsieur Gilles BAS
- Monsieur Philippe COUDURIER a donné pouvoir à Gisèle PASQUIER

ÉTAIT ABSENTE :

- Madame Magdalena AMOURETTI

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, procède à l'appel. Elle constate que le quorum est atteint et remercie les administrateurs et les administratrices pour leur présence.

Elle présente ses excuses pour les délais et les changements de date de cette séance, dans l'attente de la remise des comptes exacts et de leur validation par le Trésorier. Le CCAS sera de nouveau réuni le 12 avril 2023 afin de présenter le budget primitif 2023, qui doit être voté avant le 15 avril.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que le compte rendu de la séance du 19 janvier 2023 est soumis à l'approbation des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice (uniquement ratification des secours sans enregistrement).

Aucune observation n'étant formulée, Madame Krystina BEHETRE soumet l'approbation de ce compte rendu au vote.

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

II) PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, présente le débat d'orientations budgétaires.

INTRODUCTION

1) LE RÔLE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal avec un budget propre et doté d'un Conseil d'administration de 14 membres et présidé par le Maire, Président du CCAS.

Le Code de l'Action Sociale et des familles définit la mission du CCAS comme « une mission globale de prévention et de coordination du développement social dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales ».

Son rôle s'exerce en complémentarité et en partenariat dans le champ de l'action sociale avec des acteurs tels que : associations locales de solidarité, services du Conseil Départemental (EDS, Espace autonomie...), de l'Etat (France service, ARS) et d'autres organismes institutionnels (CAF, bailleurs, caisses de retraite...).

Ses domaines d'intervention se déclinent en 3 axes :

- L'aide sociale légale destinée à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires (que le CCAS peut instruire puis

transmettre à l'instance concernée). Du fait de la relation de proximité entre le CCAS et les administrés, de nombreux dossiers sont instruits ;

- L'aide sociale facultative déterminée par les élus locaux qui suivent une ligne directrice de la politique sociale souhaitée par la Ville et remplissent ainsi les missions qui leur sont dévolues en créant ou améliorant des dispositifs d'accompagnement, de lutte contre l'exclusion en particulier avec l'aide alimentaire et de soutien à la population la plus fragilisée ;
- L'animation des activités en faveur des seniors est sous la responsabilité du CCAS avec une animatrice dédiée exclusivement aux seniors. Une politique volontariste a été engagée pour développer une offre de services diversifiés : culturelle, sportive et festive. Les animations permettent de donner du sens au projet de vie des seniors en les gardant actifs au travers d'activités adaptées à leurs capacités et à leurs envies.

2) LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la séance du 15 juin 2020, le Conseil Municipal de Saint-Maurice a fixé la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au nombre de 7 membres élus et de 7 membres nommés, en plus du Maire, Président de droit.

Les membres élus et les membres nommés sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur Igor SEMO, Maire et Président du CCAS

Membres élus par le Conseil Municipal	Membres nommés par arrêtés de Monsieur le Maire
Madame Krystina BEHETRE Maire-adjointe chargée des solidarités et des seniors Vice-Présidente du C.C.A.S	Madame Gisèle PASQUIER Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales
Madame Pascale CHENNE Maire-adjointe chargée de la petite enfance, de la famille, de la santé et du handicap	Madame Rolande BRIOT Représentant du CLAPA
Madame Hélène COUPE Maire-adjointe chargée de la citoyenneté, de la médiation, de la lutte contre les violences faites aux femmes	Madame Catherine VILLENEUVE Représentant de la Croix Rouge
Madame Magdalena AMOURETTI Conseillère municipale	Monsieur Jean-Marie MARZIO Représentant de l'AIDAPAC
Monsieur Gilles BAS Conseiller municipal	Madame Dominique GRADOS Représentant de l'UNAFAM
Monsieur Patrick GRANGE Conseiller municipal	Monsieur François BEHAGHEL Représentant de Saint Vincent de Paul
Madame Tiffany FARLEY Conseillère municipale	Monsieur Philippe COUDURIER Représentant Au Petit Plus

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il permet de présenter le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers en matière sociale. Il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera acté par une délibération spécifique.

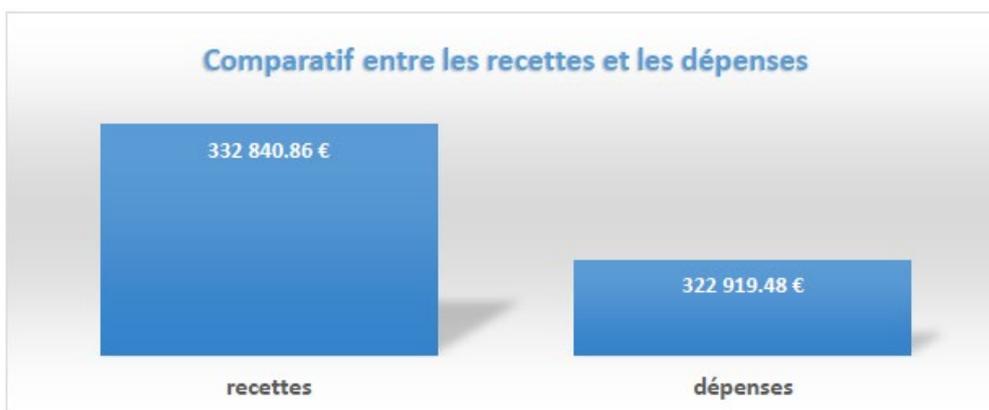
Il permet :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Ce bilan présente les activités ou actions menées en 2022, l'évolution constatée ainsi que les perspectives.

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2022

1) SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

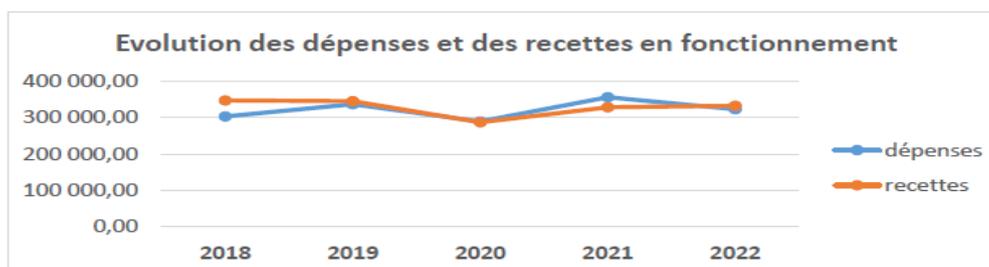


Le comparatif entre les recettes et les dépenses pour l'année 2022 démontre un excédent d'exécution de : 9 921,38 €.

Le résultat global de fonctionnement est positif, de plus il intègre l'excédent des années précédentes (25 326,49 €) et le solde des dons perçus en 2010 (100 000,00 €), soit un résultat global de 135 247,87 €.

Ces montants ont été vérifiés à l'appui du compte de gestion et validés par le Trésorier.

2) ÉVOLUTION COMPARATIVE ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES



Le graphique montre une situation qui s'inverse à partir de 2020 (année de la pandémie de COVID-19).

Les chapitres suivants tenteront d'analyser l'évolution constatée.

3) LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



La répartition des recettes est identique à l'année 2021. D'abord la subvention de la ville puis le portage des repas et enfin les activités des seniors.

En 2022, les recettes augmentent grâce à la participation des seniors aux animations.

4) LES DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se divisent en 2 grands chapitres :

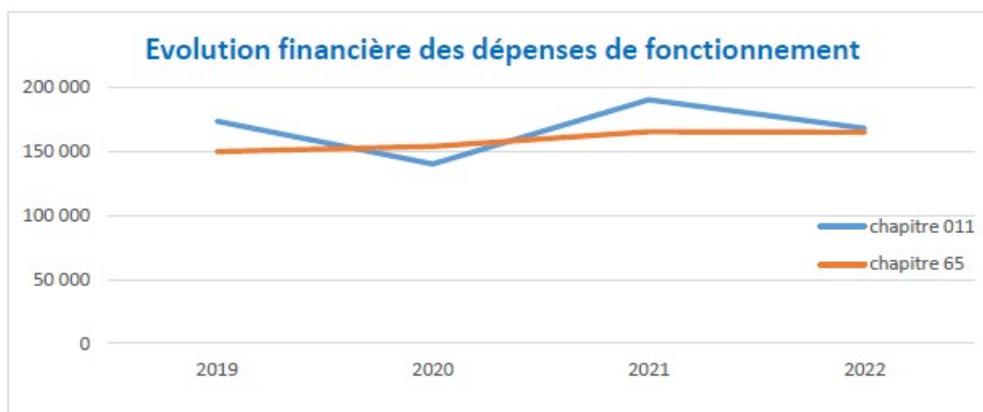


Le chapitre 65 comprend les secours et les aides de toute catégorie (alimentaire, énergie, timbres fiscaux, déménagement...)

Le chapitre 011 correspond aux dépenses d'ordre général telles que le portage des repas à domicile, le transport, les activités, etc.

Il est à noter que la différence entre les 2 chapitres tend à s'estomper entre 2021 et 2022. Effectivement, les dépenses au chapitre 011 sont en diminution en 2022.

5) ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

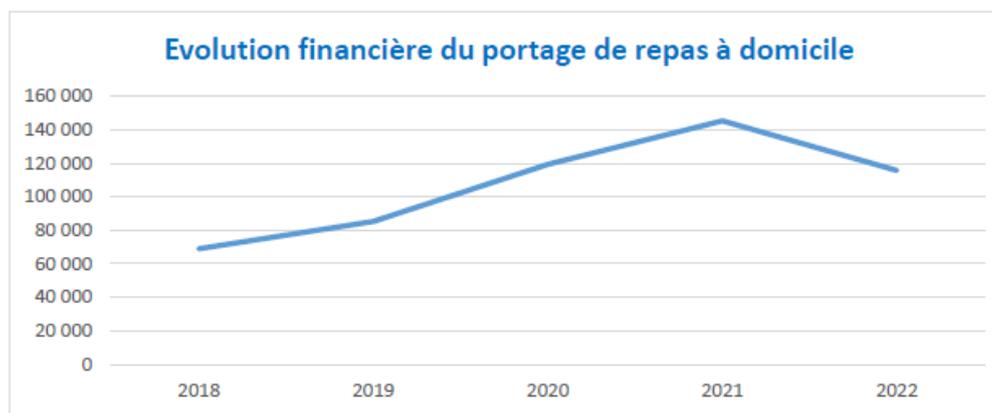


Les dépenses du chapitre 65 sont en évolution constante contrairement au chapitre 011 qui sont réalisées en réponse aux situations (transport, études, publication d'appels d'offres, etc.).

6) FOCUS SUR LE CHAPITRE 011 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les dépenses du chapitre 011 ont diminué notamment dans les postes suivants :

- Le portage de repas à domicile :



La chute de la ligne du graphique s'explique par la baisse des tarifs appliquée par le prestataire et la modification du régime de TVA de 10 % à 5,5 %.

- La facture du déjeuner de Noël des seniors a été prise en charge par la ville à la suite d'un appel d'offres englobant toutes les prestations inhérentes à ce domaine ;
- La non inscription cette année de la dépense d'entretien et de révision du minibus ;
- L'absence de publication d'appels d'offres.

Les aides facultatives seront analysées une à une dans la section de l'analyse des aides sociales facultatives, page 9.

7) SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, le CCAS a fait l'acquisition :

- D'un broyeur pour détruire les documents à caractère confidentiel du service ;
- D'un lit double et de lits superposés ont été nécessaires au renouvellement du mobilier du logement d'urgence réservé aux familles devant être mises à l'abri ;
- De 2 porte-documents afin de faciliter le travail à l'écran.

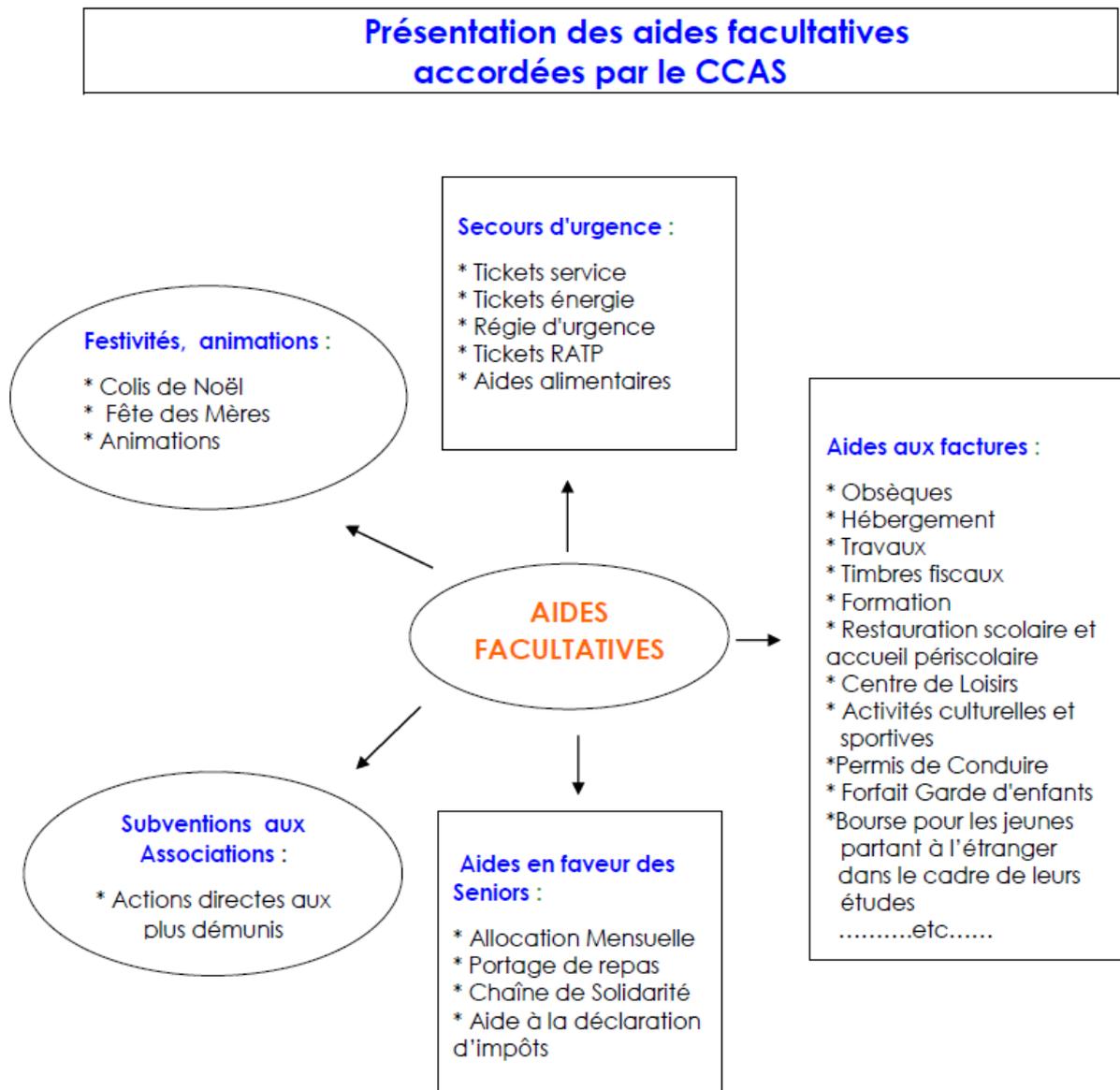
Soit un montant total de dépenses de 2 417,00 €.

Les recettes proviennent exclusivement du report de la section d'investissement, soit 49 505,82 €.

Le résultat global est de 47 088,82 €.

ANALYSE DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1) LES AIDES FACULTATIVES



2) LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Le graphe ci-dessus témoigne de la participation accrue du CCAS envers les associations, signe d'un partenariat grandissant entre les différentes institutions. Cet aspect devra être pris en considération en 2023.

Le montant de l'année 2020 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au secours catholique afin de l'aider à faire face à la précarité accrue liée à la crise du COVID-19.

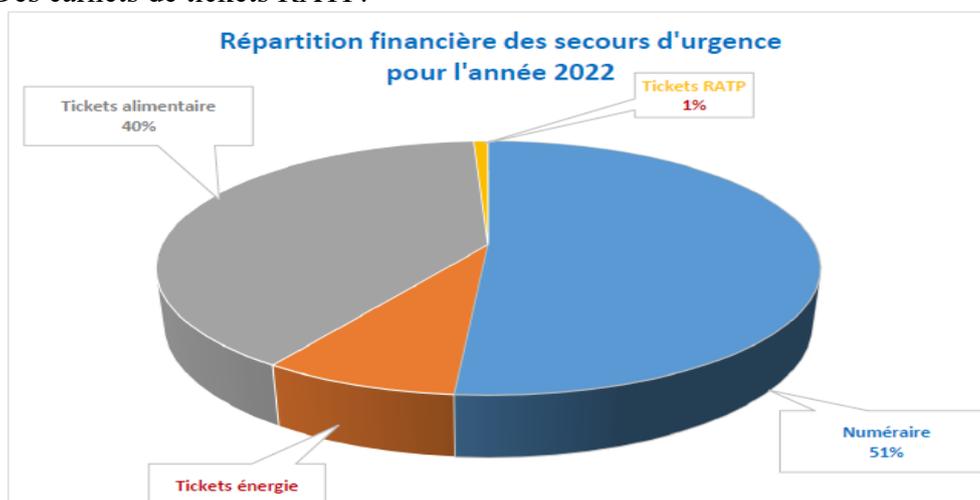
3) LES SECOURS D'URGENCE

a) Présentation des secours d'urgence

Les Mauritiens en difficulté peuvent obtenir des secours d'urgence de la part du CCAS.

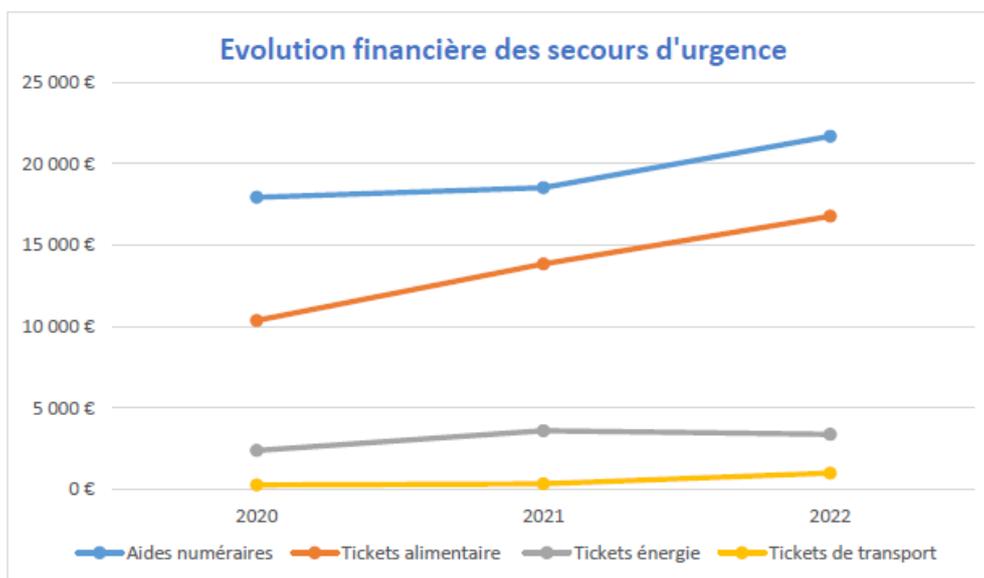
Les secours d'urgence sont :

- Des tickets service d'une valeur de 5 € chacun permettant l'achat d'aliments ou de produits d'hygiène dans un grand nombre de magasins ;
- Des tickets énergie d'une valeur de 10 € pour régler les factures EDF ou ENGIE directement à chacun des fournisseurs ;
- Du numéraire ;
- Des colis alimentaires ;
- Des carnets de tickets RATP.



Les aides sont versées pour plus de la moitié en numéraire, plus rapide pour répondre aux situations d'urgence.

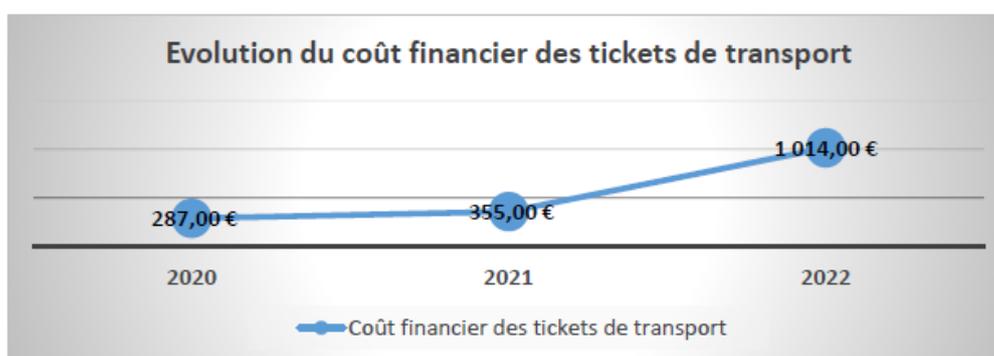
b) Évolution du coût financier des secours d'urgence



L'année 2020 étant le point de référence à l'apparition du COVID-19.

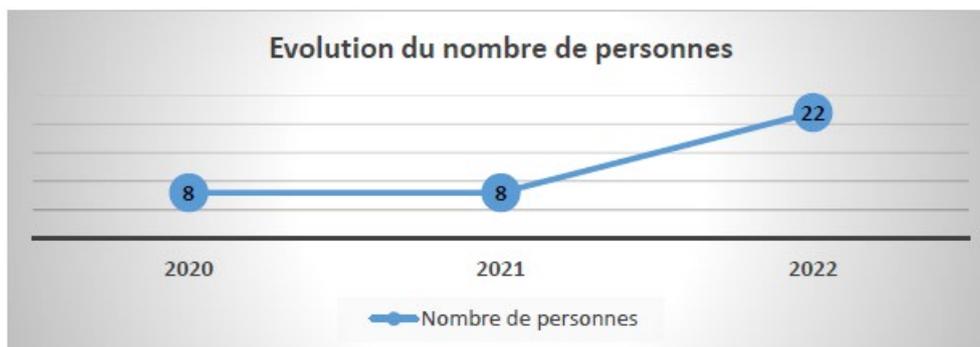
Les différentes lignes permettent de visualiser le type d'ascension de chaque aide :

- L'aide numérique (en bleue) a subi, cette année, un accroissement de 3 153 € ;
- Les tickets alimentaires (en orange) ont une courbe avec une progression constante d'environ 3 000 € supplémentaires par année ;
- Les tickets énergie (en gris) ont une légère baisse de 200 €. Cependant le budget 2023 devra prendre en compte une augmentation liée à la crise énergétique actuelle ;
- Le coût des dépenses en matière de tickets de transport est faible en comparaison des autres aides aussi le graphique ci-dessous permet une visualisation plus nette de la dépense et montre une hausse de plus de 3 fois depuis 2020.



Cette forte augmentation peut s'expliquer par l'arrêt des chéquiers mobilité en décembre 2021. Les chéquiers mobilité étaient une aide départementale destinée à favoriser la mobilité des personnes en recherche d'emploi.

L'arrêt de ce dispositif a entraîné non seulement une hausse financière et aussi une augmentation du nombre de personnes utilisateurs de tickets de transport comme le montre le graphe ci-dessous :



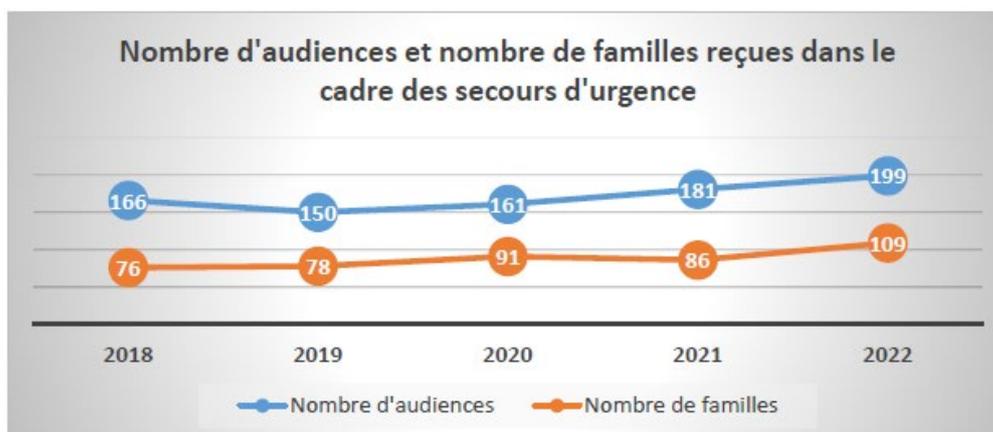
Le nombre de personnes a plus que doublé.

c) Accueil des secours d'urgence par la Vice-Présidente du CCAS

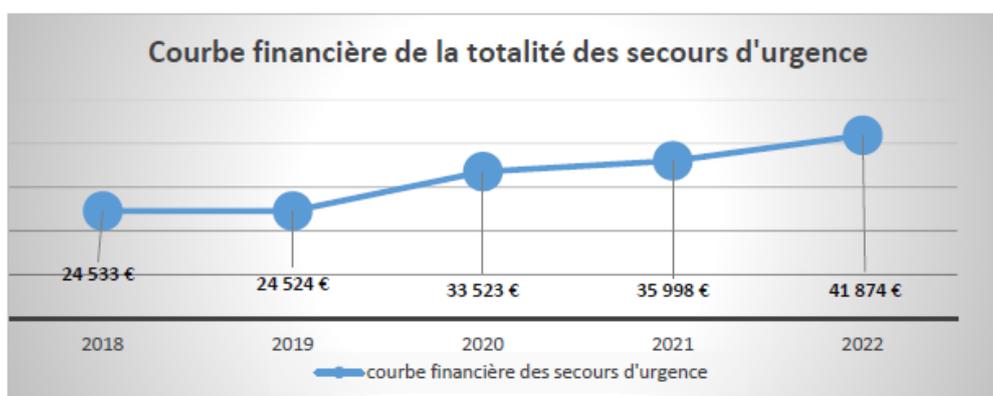
Le nombre d'audiences augmente chaque année.

Certaines familles reviennent plusieurs fois, soit pour un suivi, soit pour maintenir des aides le temps de sortir d'une situation difficile. Chaque cas est particulier et nécessite une prise en charge adaptée à la position de chacun.

En 2022, après la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, de nouveaux bouleversements tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique sont apparus avec de nouveaux publics apportant leur lot de difficulté, de souffrance et de détresse.



d) Évolution financière des secours d'urgence



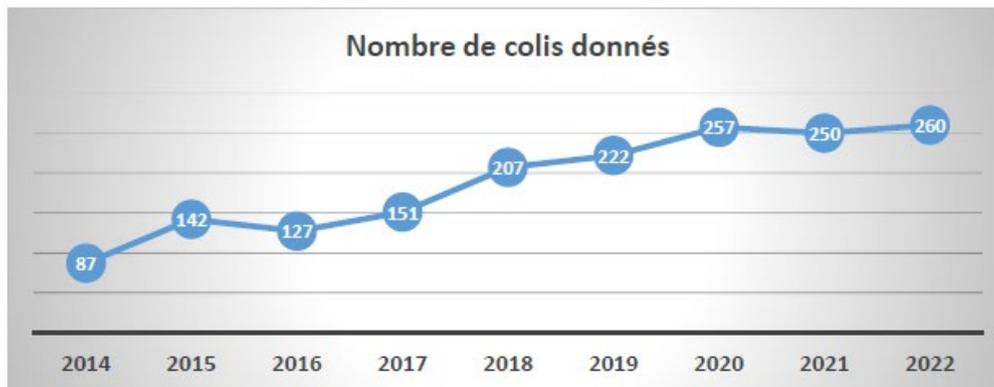
L'ascension de la ligne de la totalité des secours d'urgence démontre que l'augmentation est de plus en plus importante. En effet, l'augmentation entre 2021 et 2022 est de 14 %, le double qu'en 2021 qui enregistrait déjà une augmentation de 7 %.

e) Les aides alimentaires

Le CCAS a l'opportunité de donner des colis alimentaires aux Mauritiens en situation d'urgence alimentaire.

Les denrées alimentaires sont fournies gracieusement par la croix rouge ce qui ne permet pas d'inclure le poste d'aides alimentaires dans la représentation financière des différents secours d'urgence.

Par ailleurs le CCAS achète en cas de besoin tout ce qui concerne les tout-petits (couches, lait maternel, petits pots, etc.) afin de répondre aux situations de grande précarité.



La constitution des colis est réalisée en fonction de la composition familiale.

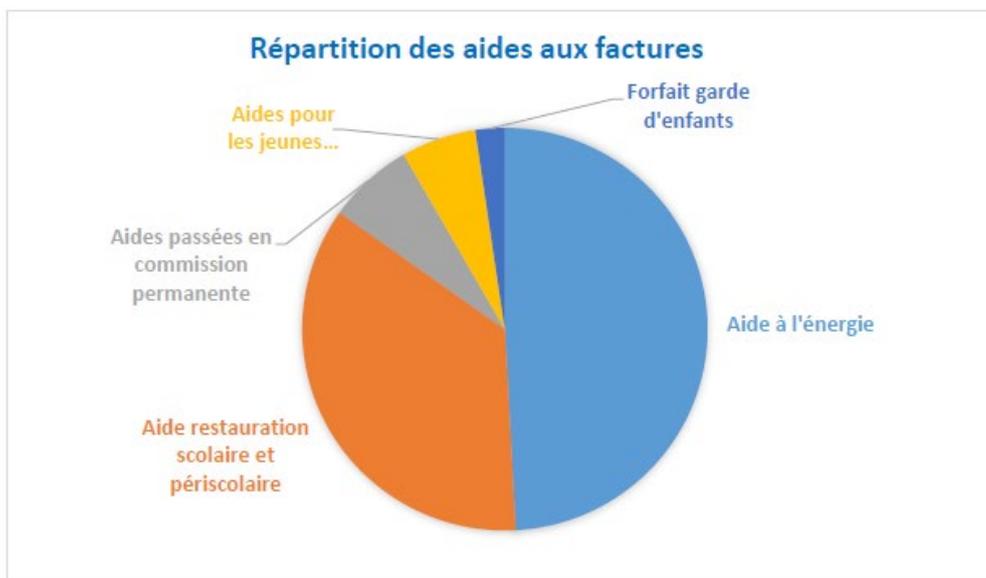
Le nombre de colis offert aux Mauritiens en 2022 a augmenté.

4) LES AIDES AUX FACTURES

Les personnes en situation de difficulté financière pour régler certaines factures peuvent être aidées dans certains domaines par le CCAS qui évaluera la situation en fonction de la composition familiale, des ressources et sur présentation des factures voire de devis pour certaines demandes devant passer en commission permanente.

Pour une meilleure visibilité, les aides aux factures ont été réparties en 5 catégories :

- Les aides pour aider à payer les consommations d'électricité ;
- Les aides aux frais de restauration scolaire, accueil périscolaire des enfants de maternelle et de primaire ;
- Les aides pour les parents ne disposant pas de place en crèche mais un accueil chez une assistante maternelle ;
- Les aides pour les jeunes entre 18 et 25 ans (permis de conduire, BAFA, frais d'inscription, études à l'étranger, activités culturelles et/ou sportives...). Cette catégorie fait suite à la volonté d'ouvrir le CCAS vers les jeunes afin d'élargir vers un public de tout âge ;
- Les aides devant passer en commission permanente car supérieures à 100 €. Cette année, 14 dossiers ont été traités.



Comme le démontre le graphique, l'aide à l'énergie est le poste le plus important car c'est le poste le plus coûteux pour les familles.

Le CCAS aide majoritairement les familles à régler les factures de restauration scolaire, du périscolaire et des centres de loisirs.

Différents quotients existent et la participation la plus faible pour les familles est de 0,16 €.

a) Les aides dans le domaine de l'énergie

En 2022 :

- 98 familles ont bénéficié de l'aide du Conseil Départemental pour un montant total de 21 700 € ;
- 11 familles ont été aidées par le SIPPAREC pour un montant total de 3 000 €.

Dans un contexte inflationniste, davantage de foyers pourraient bien être concernés par la précarité énergétique avec un taux d'effort énergétique de plus en plus important dans les budgets des ménages.

b) L'aide au forfait garde d'enfants

Le forfait garde d'enfants s'adresse aux familles n'ayant pas eu de place en crèche et qui emploient une assistante maternelle. Cette aide est versée en fonction des ressources et du nombre d'heures d'accueil de l'enfant. Depuis la création de crèches privées dans lesquelles la Ville a réservé des berceaux, le nombre de bénéficiaires du forfait garde d'enfants reste stable :

- En 2020, 2 familles ont bénéficié du forfait garde d'enfants ;
- En 2021, 2 familles ont bénéficié du forfait garde d'enfants ;
- En 2022, 3 familles ont bénéficié du forfait garde d'enfants.

c) Les aides à la restauration scolaire, au périscolaire et aux centres de loisirs

Le CCAS applique des tarifs sociaux aux familles ayant des ressources égales ou inférieures à 342 €/mois pour leurs enfants en maternelle et en primaire inscrits à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux centres de loisirs et vacances scolaires.

Selon le camembert ci-dessous, le CCAS dépense majoritairement en restauration scolaire.



En 2022, 26 familles ont bénéficié des tarifs sociaux qui ont été définis en fonction des ressources et se présentent en 9 tranches :

- 4 familles ont eu un tarif à 0,16 € ;
- 2 familles ont eu un tarif à 0,40 € ;
- 3 familles ont eu un tarif à 0,74 € ;
- 2 familles ont eu un tarif à 0,57 € ;
- 1 famille a eu un tarif à 0,96 € ;
- 1 famille a eu un tarif à 1,14 € ;
- 1 famille a eu un tarif à 1,32 € ;
- 2 familles ont eu un tarif à 1,51 € ;
- 10 familles ont eu un tarif à 1,72 €.

Un appel d'offres a été lancé en fin d'année afin de réunir les quotients familiaux de la direction de la famille et du CCAS et d'en mettre en place de nouveaux dans le but d'adapter directement les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire aux ressources des familles. Ainsi, les familles à faibles revenus ou en difficulté financière seront identifiées dès l'inscription et n'auront plus l'obligation de demander et de constituer un nouveau dossier au sein du CCAS.

d) Les aides pour les jeunes entre 18 ans et 25 ans

Le CCAS accorde des aides financières :

- À l'obtention du BAFA pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans contre quelques heures de travail au sein des établissements scolaires ;
- À l'obtention du permis de conduire pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant un projet d'avenir d'emploi ou de formation nécessitant l'obtention du permis automobile contre des heures de bénévolat à réaliser au sein d'associations à caractère social ;
- À l'installation de jeunes étudiants âgés de 18 à 25 ans dans le pays étranger affecté dans le cadre de la poursuite de leurs études.

Aussi, en 2022, le CCAS a aidé 8 jeunes.

Les aides ont été réparties de la manière suivante :

- 2 aides au BAFA ;
- 2 aides au permis de conduire ;
- 4 bourses pour étudier à l'étranger.

e) Les aides octroyées via la commission permanente

La Commission permanente présidée par Madame Krystina BEHETRE s'est réunie pour valider les demandes suivantes, de participation financière à :

- Des soins dentaires ;

- Des soins d'orthodontie ;
- Aux frais d'entrée en formation ;
- Des frais de déménagement ;
- Des frais d'aménagement ;
- Des frais de rénovation de logement ;
- Des frais d'obsèques.

La commission permanente intervient de plus en plus fréquemment. Un plus grand nombre de Mauritiens vient demander la possibilité d'être aidé. 14 demandes en 2022 contre 5 en 2021.

5) LES AIDES EN FAVEUR DES SENIORS

Le CCAS de la ville de Saint-Maurice met en place des actions en faveur des plus âgés et s'est engagé dans une politique volontariste en faveur du maintien à domicile en développant une offre de services diversifiés.

Aussi toutes les aides en direction des seniors favorisent le maintien à domicile et préservent leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Par ailleurs, le CCAS collabore avec les services sociaux des hôpitaux ou/et les différentes associations afin de contribuer ensemble à ce même objectif.

a. La chaîne de solidarité

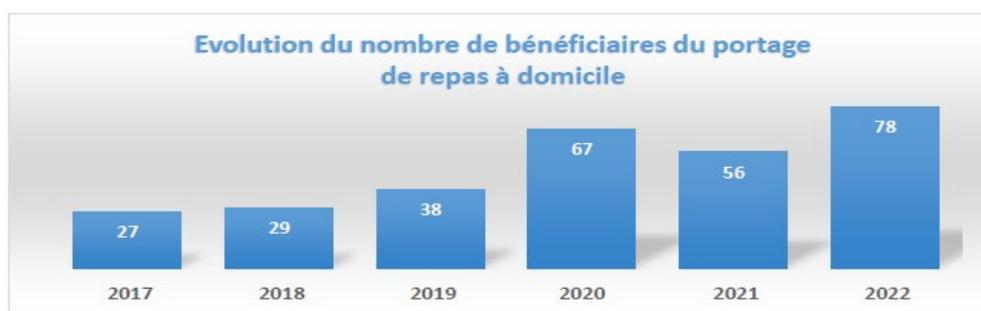
Ce dispositif de veille est réservé aux personnes âgées à partir de 65 ans et aux personnes handicapées ou fragilisées. Il permet de soutenir, d'accompagner, d'aider si besoin et enfin de favoriser le lien social par des appels téléphoniques émanant du personnel du CCAS lors d'événements climatiques comme la canicule ou le grand froid. 104 personnes étaient inscrites à la chaîne de solidarité et elle a été activée 8 fois.

b. Le portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile est destiné aux personnes qui ne peuvent plus préparer seules leurs repas, qui ont des difficultés pour se déplacer, faire leurs courses ou les personnes à mobilité réduites ou handicapées.

Le renouvellement du marché de portage de repas à domicile a entraîné une tarification inférieure à celle appliquée précédemment. Elle a été mise en place fin octobre 2021. Cette mesure explique la baisse des dépenses du CCAS (voir chapitre 6 : focus sur le chapitre 011 de la section de fonctionnement).

Si les dépenses ont été impactées par la baisse des tarifs, le nombre de personnes ayant bénéficié du service a largement augmenté. En effet, 125 repas ont été offerts à 15 Ukrainiens, la 1^{ère} semaine de leur arrivée et ont été accueillis à la résidence de Presles – Serge Cas.



Le budget 2023 devra prendre en considération l'augmentation des tarifs de la société titulaire du marché face aux difficultés croissantes d'approvisionnement et sur l'inflation générée par la crise économique.

c. La téléassistance

Le Département du Val-de-Marne a mis en place, au moyen d'un appel d'offres, un service départemental de téléassistance, reposant sur la mise à disposition et la gestion d'une centrale d'écoute.

C'est un outil essentiel au maintien à domicile des Seniors et des personnes handicapées dont l'installation est gratuite et les frais d'abonnement sont pris en charge par le CCAS en fonction des ressources mensuelles.

1 personne a bénéficié de la prise en charge du CCAS.

Aussi, à la suite de la présentation des tarifs par la nouvelle société, le CCAS a décidé :

- De modifier l'attribution de l'aide financière aux frais de fonctionnement en l'appliquant directement sur les ressources mensuelles nettes de l'abonné et non plus sur la tranche de revenus imposables ;
- De réviser les montants des tranches de revenus afin de les indexer à l'augmentation du coût de la vie et à les harmoniser avec les différents services gérés par le CCAS.

Cette mesure applicable à partir de septembre 2022 entraînera à terme une augmentation du nombre de Mauritiens et du montant de l'aide donc à augmenter en 2023.

d. L'allocation mensuelle

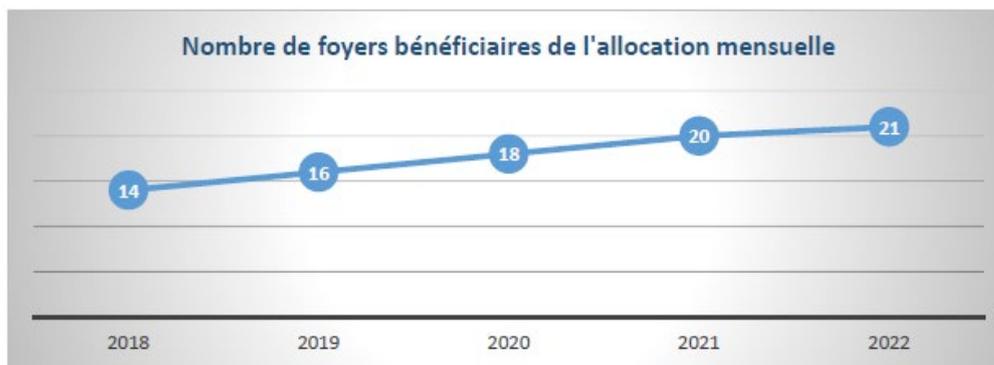
L'allocation mensuelle est un complément de ressources mensuel octroyé aux personnes retraitées résidant à Saint-Maurice depuis un an et bénéficiaires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) à partir de 65 ans.

Ce complément de ressources tient compte de toutes les ressources du bénéficiaire et est déduit du plafond de l'ASPA majoré de 50 € pour une personne seule et de 80 € pour un couple.

Le plafond de l'allocation mensuelle reste fixé à 250,00 €/mois pour les personnes seules, et 430,00 €/mois pour les couples.



En 2022, les montants versés ont diminué malgré une augmentation du nombre de bénéficiaires.



e. La déclaration d'impôts

Durant deux semaines, des créneaux aux seniors désirant être aidés dans leur déclaration d'impôts sont proposés gratuitement dans les bureaux du CCAS avec l'aide d'un expert-comptable. 17 seniors ont bénéficié de cette prestation qui de plus en plus appréciée sera reconduite en 2023.

f. La mutuelle communale

Mise en place en janvier 2021 avec MUT COM. Les entretiens ont repris au sein du CCAS en septembre 2022.

6) LES ANIMATIONS, FESTIVITÉS...

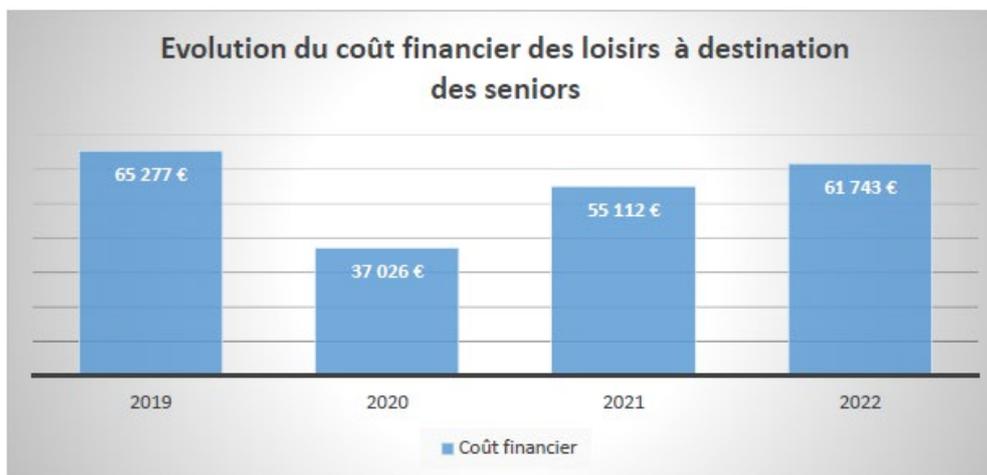
Les seniors sont informés par un programme semestriel envoyé directement à plus de 800 personnes âgées de 60 ans et plus et retraités.

Le coût des animations, activités, sorties est pris en charge par le CCAS. À l'intérieur de cette rubrique, sont prises en compte :

- Les sorties ;
- Les animations (conférences, sorties, ateliers divers...) ;
- Les activités (sophrologie, gymnastique douce, tai-chi...) ;
- Les goûters qui suivent de nombreuses manifestations, sorties et autres ;
- La Fête des mères à l'occasion de laquelle ont été offerts un panier gourmand garni de produits Corses et un goûter ;
- Des colis de Noël sont offerts aux Mauritiens qui préfèrent recevoir ce présent plutôt que de venir au déjeuner de Noël ;
- Lors du 1^{er} mai, 325 pots de muguet ont été portés aux seniors des résidences : des Acacias, du Colisée, des Jardins d'Arcadie et de Presles – Serge Cas.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses dans ce domaine.

- 2020 étant l'année de la pandémie de COVID-19 ;
- 2019 comprend toutes les dépenses liées aux animations des seniors ;
- 2021 est une année qui reprend progressivement les animations ;
- 2022 n'intègre pas la dépense du déjeuner de Noël d'environ 10 000 €.



Aussi il est possible de considérer qu'en 2022, les dépenses dans le domaine des festivités, loisirs en direction des seniors représentent environ 72 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2023

1) LES PERSPECTIVES

Pour 2023, le budget primitif prendra en compte :

- Le maintien des actions et/ou aides du CCAS ;
- Le renforcement de certains dispositifs, qui ont croissance significative :
 - Le portage de repas : même si l'année 2022 n'affiche pas une augmentation des dépenses du service de portage de repas, l'inflation et l'augmentation croissante des bénéficiaires pourraient justifier d'une hausse des dépenses en 2023 ;
 - L'allocation mensuelle : le nombre de retraités progresse et par conséquent le montant de l'allocation mensuelle ;
 - Les secours d'urgence : ils sont ceux qui répondent le plus rapidement et le plus efficacement aux situations de détresse, aussi ce poste budgétaire sera augmenté pour 2023 ;
 - La téléassistance : la modification d'attribution de l'aide financière aux frais de fonctionnement et la révision des montants des tranches de revenus applicables dès septembre 2022 apporteront nécessairement une augmentation du montant de la participation financière du CCAS ;
 - Les subventions aux associations : en augmentation croissante, le CCAS maintiendra le versement de subventions auprès des associations mobilisées dans de nombreux secteurs ;
- Le retour de programmation d'un voyage dédié aux seniors : une croisière en Hollande est organisée du 7 au 11 avril.

2) LA PROSPECTIVE EN CHIFFRES POUR 2023, 2024 ET 2025

En section de fonctionnement :

Chapitre budgétaire	RECETTES	2023	2024	2025
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000.00 €	92 700.00 €	95 481.00 €
74	Dotations et participations	257 500.00 €	265 225.00 €	273 181.75 €
75	Autres produits de gestion courante	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
77	Produits exceptionnels	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Total des recettes de fonctionnement		350 600.00 €	361 025.00 €	371 762.75 €

Le chapitre 70 correspond aux recettes du portage de repas à domicile. Les recettes ont été augmentées par rapport au réalisé 2022.

Le chapitre 74 comprend la subvention de fonctionnement de la ville de 210 000 €. De plus, s'ajoute à ce chapitre, la participation des seniors au voyage et aux activités. Il sera de fait augmenté à la suite de la programmation d'un voyage pour les seniors.

Les chapitres 70 et 74 sont augmentés de 3 % pour les années 2024 et 2025.

Le chapitre 75 correspond à l'aide SIPPEREC.

Le chapitre 77 comprend d'éventuelles recettes exceptionnelles.

Les dépenses ont été estimées au plus juste et se décomposent ainsi (voir ci-dessous) :

Chapitre budgétaire	DEPENSES	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	218 664.00 €	225 223.92 €	231 980.64 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	300.00 €	300.00 €	300.00 €
65	Secours et aides	186 884.00 €	192 490.52 €	198 265.24 €
Total des dépenses de fonctionnement		405 848.00 €	418 014.44 €	430 545.88 €

Le montant prévisionnel des dépenses est augmenté de 3 % en 2024 et 2025 aux chapitres 011 et 65.

Le chapitre 011 correspond aux charges générales. Il comprend le voyage, les animations, le coût de location de car, etc.

Le chapitre 65 correspond aux secours et aides diverses.

L'exercice 2023 sera équilibré par le résultat de fonctionnement reporté.

La capacité d'autofinancement sera négative sur les 3 prochaines années.

Dans le cadre d'un prochain BS, si les orientations s'avéraient pessimistes alors une subvention complémentaire pourrait être demandée à la Ville.

En section d'investissement :

En 2023, le CCAS prévoit une participation financière de 20 000 € à la mise en place d'un salon de coiffure au sein de la résidence de Presles – Serge Cas, conformément à la volonté de Monsieur Serge CAS, donateur.

Madame Krystina BEHETRE tient à remercier Madame Christine ARNOULD, la responsable du CCAS, pour ce document très complexe. (*Applaudissements*)

Madame Tiffany FARLEY se joint à ces remerciements pour le travail très important qu'il a fallu fournir afin d'élaborer ce document. Elle y a relevé différents points, qu'elle invite à ne pas prendre comme une critique organisée mais plutôt comme des axes d'amélioration et des suggestions. Son intervention va être orientée en fonction de la définition annoncée dès la première page, où est mentionnée une mission globale de prévention, de coordination et de développement social.

Depuis plusieurs années, des augmentations sont constatées dans la plupart des postes : le portage des repas, les subventions aux associations, les secours d'urgence, les tickets de transport – sans revenir sur la question politique sous-jacente – le nombre des familles reçues, les colis alimentaires, etc. Madame Tiffany FARLEY s'interroge sur la possibilité d'analyser tout cela sans le document d'analyse des besoins sociaux, qu'elle a demandé à plusieurs reprises. Monsieur le Maire, lors de la dernière séance, a dit qu'il était disponible au niveau du Territoire. Si elle y revient régulièrement, c'est parce qu'elle pense que c'est un outil qui serait utile aux membres du Conseil d'Administration, en termes de connaissance des populations. Elles font face à la crise énergétique, alimentaire, etc., aussi ont-elles des besoins qui augmentent largement.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Madame Tiffany FARLEY est revenue sur l'inscription aux tarifs sociaux « coulant de source ». Elle est très satisfaite d'apprendre que cette mention va être rajoutée à la réévaluation du quotient familial. Elle s'interroge en revanche sur la date de mise en application de ce dispositif, déjà annoncé depuis quelque temps. Certes, cela représente un gros travail, mais c'est important face à la crise déjà à l'œuvre.

Madame Tiffany FARLEY note un aspect positif : l'augmentation des aides à l'électricité. Des efforts ont été produits pour pouvoir étendre ces aides à différents fournisseurs. Cela n'ayant pas été possible, il a été permis aux personnes concernées de revenir chez les fournisseurs acceptant ces tickets. Cet effort doit être poursuivi afin de faire connaître à tout à chacun cette possibilité.

Elle salue également l'aide pour les parents n'ayant pas accès à une place en crèche. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'il y a suffisamment de places en crèche à Saint-Maurice, loin de là. La demande est bien supérieure à l'offre, mais cela ne concerne pas uniquement la ville. Cette aide est d'autant plus essentielle que les assistantes maternelles elles-mêmes ne sont pas suffisamment présentes sur le territoire pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Certaines situations deviennent catastrophiques pour des femmes qui ne sont pas à même de reprendre leur emploi à la fin de leur congé de maternité. Madame Tiffany FARLEY sait que le CCAS porte une grande attention aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire en ce sens.

La trêve hivernale prend fin, mais il n'y a pas un mot sur la prévention des expulsions locatives. C'est quelque chose qui pourrait être davantage travaillé.

Madame Tiffany FARLEY s'intéresse ensuite à l'offre faite aux seniors, à laquelle le CCAS porte une attention toute particulière. Le nombre de portages de repas augmente. Des politiques contre l'isolement des seniors devraient peut-être être mises en place de façon journalière et constante. Certes, un effort est fait en période de crise, mais passer des coups de téléphone ne répond pas aux besoins de la lutte contre l'isolement de ces personnes. Au vu des chiffres annoncés, de plus de 800 seniors concernés, il faudrait même envisager l'établissement d'une Maison des Seniors à Saint-Maurice, avec une restauration collective à la place ou en complément des portages de repas. Cela permettrait un échange journalier pour ces personnes et une sortie de l'isolement. De plus, un minibus a été acquis par la Ville, aussi des efforts de transport journalier pourraient-ils également être envisagés.

Madame Tiffany FARLEY a pu constater les politiques mises en œuvre au niveau départemental, voire dans d'autres départements, pour les besoins des seniors. Par exemple, la Ville de Sucy-en-Brie va jusqu'à chercher devant leur domicile tous les jours les seniors inscrits pour la prise de ces repas collectifs ou pour des animations, puis les ramène chez eux. Elle œuvre également à la mise en place des rendez-vous médicaux, etc. Ce sont des politiques à observer pour voir si leur mise en place pourrait être faite à Saint-Maurice.

Même si elle est très mal informée sur cette question, Madame Tiffany FARLEY sait que des ateliers sont mis en place, comme de la gym douce. Elle aimerait savoir à quelle fréquence et où ils ont lieu. Est-il possible d'accéder à un document récapitulatif de ces offres, qui pourraient peut-être se rejoindre dans la création d'une Maison des Seniors ? En tout cas, elle est convaincue que ce serait extrêmement utile pour la ville.

Pour toutes ces raisons et pour ces politiques ambitieuses qu'il faudrait considérer, Madame Tiffany FARLEY estime que la dotation au CCAS n'est pas suffisante. Elle en demande l'augmentation afin de pouvoir mener des politiques plus proches des besoins. Elle a également vu que le CCAS revenait sur l'aide pour les impôts, toujours à destination des seniors. Bien que cette aide ait le mérite d'exister, lorsqu'elle est revenue sur cette question en séance du Conseil Municipal, elle a relevé qu'elle n'était pas vraiment formalisée. Il s'agit en effet d'un bénévole qui accepte de venir en aide aux personnes...

Madame Christine ARNOULD signale que l'expert-comptable qui vient, est rémunéré.

Madame Tiffany FARLEY souhaite savoir s'il est à même d'accompagner toutes les personnes. En effet, la fracture numérique est assez criante, et c'est assez difficile. Elle-même a récemment eu recours aux services de l'ANTS, et c'est quelque chose de compliqué. Il serait donc bon d'avoir un agent en permanence, de façon à pouvoir répondre à ces questions sans orienter les personnes vers la Maison de la Justice à Champigny, qui est extrêmement éloignée et ne répond pas réellement aux besoins.

En conclusion, Madame Tiffany FARLEY réitère sa demande d'une augmentation du budget.

Madame Krystina BEHETRE remercie Madame Tiffany FARLEY pour ses commentaires.

Madame Christine ARNOULD précise qu'elle avait envoyé l'ABS de la ville à Madame Tiffany FARLEY.

Madame Tiffany FARLEY confirme qu'elle a reçu la version de 2019, alors qu'une version devait être produite par le Territoire avant 2021. Elle ne sait plus vers qui se tourner pour obtenir la plus récente...

Madame Christine ARNOULD annonce qu'elle peut la lui fournir et invite Madame Tiffany FARLEY à venir dans son bureau pour voir ensemble les thématiques de l'ABS du territoire qu'elle souhaite.

Madame Tiffany FARLEY aimerait avoir le document complet, si possible, elle est intéressée par tous les thèmes.

Madame Christine ARNOULD s'engage à fournir à chaque administrateur l'ABS complet du territoire.

Madame Krystina BEHETRE ajoute que le CCAS a œuvré avec le Département pour la mise en place de cette ABS par le Territoire. Il n'a pas été réalisé uniquement par d'autres personnes mais aussi avec le concours de Madame Christine ARNOULD et elle-même.

Concernant le plafond de ressources pour les cantines, les membres du CCAS espèrent aussi que ce travail sera fait et mis en place pour le mois de septembre, car c'est effectivement une demande formulée depuis longtemps. Cependant, c'est un travail très compliqué.

Madame Christine ARNOULD explique que le quotient familial révisé sera mis en place à priori en septembre. Le travail est en cours avec une société extérieure.

Madame Tiffany FARLEY demande confirmation de l'inscription automatique aux tarifs sociaux, comme cela a été annoncé.

Madame Christine ARNOULD confirme que c'est effectivement ce qui a été demandé.

Concernant l'aide pour les personnes n'ayant pas obtenu de place en crèche. Madame Krystina BEHETRE relève qu'il n'y aura évidemment jamais assez de places. Le CCAS est là pour répondre aux demandes, mais il faut certainement communiquer un peu plus sur ce sujet.

Madame Christine ARNOULD précise qu'à la mise en place de l'aide, la demande était forte. Après l'ouverture de la maison de la petite enfance puis l'installation de structures d'accueil privées le nombre de places en crèches a fortement augmenté et de manière logique diminué la demande d'aide financière pour les parents n'ayant pas obtenu de places en crèche.

Madame Dominique GRADOS annonce son départ de la séance, en précisant qu'elle vote pour cette délibération.

Concernant l'isolement, Madame Krystina BEHETRE indique que c'est un sujet que le CCAS traite régulièrement. Peut-être qu'un appel téléphonique ne suffit pas mais comment toucher les 1 500 seniors que compte la ville car les 800 personnes citées par Madame Tiffany FARLEY sont celles qui reçoivent le programme d'animations.

C'est fort de ce thème que le Conseil des seniors s'est réuni dernièrement. Effectivement les membres du Conseil des Seniors sont des relais pour alerter sur la situation de personnes isolées, vulnérables, malades....

Madame Krystina BEHETRE tient à ajouter que le CCAS répond à toutes les demandes et intervient dès qu'une alerte est transmise malgré le manque d'assistante sociale. Saint-Maurice dépend de l'EDS de Maisons Alfort qui a des difficultés à recruter du personnel depuis quelques années, des postes restent inoccupés pendant un certain temps.

Madame Krystina BEHETRE émet le souhait que la situation s'arrange.

Une Maison des Seniors ne semble pas d'actualité, puisque l'une des grandes chances à Saint-Maurice, c'est la présence de France Services, située dans la mairie annexe, place Montgolfier. Les seniors et tous les administrés peuvent obtenir les renseignements et les réponses à leurs différents problèmes puisque les agents de ce service bénéficient de liaison directe avec des interlocuteurs des différentes administrations, institutions...

Le CCAS ne dispose pas de ces avantages car France Services émane de l'Etat.

Madame Krystina BEHETRE pense qu'une Maison des Seniors ne serait sans doute pas un plus pour les gens isolés, qui restent souvent chez eux car ils ne veulent pas sortir. C'est un combat pour le CCAS que d'arriver à faire sortir les gens qui n'en n'ont pas envie. L'envoi des 800 programmes, deux fois par an, a certainement un impact car les animations proposées permettent de réunir des gens chaque semaine, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés. De nombreuses activités sont inscrites au programme comme la sophrologie, la gym mémoire.... Madame Krystina BEHETRE propose de donner un programme des animations à destination des seniors à chaque membre du Conseil d'Administration. Chacun pourra alors constater tout ce qui est mis en place en matière d'animation pour les seniors et la faible participation financière afférente aux activités. Les seniors de la ville sont très contents de la programmation, de toutes les attentions à leur égard et le font régulièrement savoir.

La Ville vient d'acheter un minibus, conduit par l'animatrice qui emmène les seniors aux activités de la ville.

Le CCAS fait donc son maximum, même si ce n'est jamais suffisant. Par le passé, Saint-Maurice et Charenton ont collaboré en mettant à la disposition des seniors des 2 villes une navette pouvant les déposer à différents endroits. Ce service très coûteux n'a malheureusement pas fonctionné et a dû être abandonné.

Madame Krystina BEHETRE est très fière d'être Vice-Présidente du CCAS. Elle pense qu'il n'a pas à rougir du travail accompli depuis des années, des innovations mises en place ou encore de la main tendue vers les jeunes. Certes, il peut toujours faire mieux, et c'est ce qu'il va encore essayer de faire en 2023. Elle remercie à nouveau Madame Tiffany FARLEY pour ses commentaires et ses suggestions d'amélioration.

Madame Hélène COUPE rapporte que le jeudi suivant, elle va emmener une délégation du Conseil Municipal des Enfants à la maison de retraite du Val d'Osne pour partager une heure de poésie. Les enfants et les personnes âgées préparent des poésies. Les échanges se font par petits groupes. Quatre séances sont prévues : poésie, jeux, jardinage, échange de recettes avec fabrication d'un gâteau. Les jeunes sont très concernés par les seniors, même très âgés.

Madame Krystina BEHETRE remarque qu'il est plus facile d'identifier les problèmes d'isolement dans les maisons de retraite. Des ateliers et des activités y sont organisés, notamment dans la résidence de Presles – Serge Cas.

Madame Giselle PASQUIER témoigne, en tant que seniors, que beaucoup d'activités extraordinaires sont organisées pendant la « Semaine bleue », grâce à l'équipe du CCAS. Elle participe aussi personnellement à quelques sorties, qui sont de grande qualité.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, Madame Giselle PASQUIER n'a pas compris la remarque faite sur l'expert-comptable. « S'il y a un domaine où les gens n'ont pas le droit à l'erreur, c'est bien sur leur déclaration d'impôts. Les conséquences peuvent être lourdes. Tant que c'était sur papier, elle s'en occupait toute seule. Depuis que la déclaration en ligne est obligatoire, elle est venue demander conseil à l'expert-comptable. Il a son cabinet à la Villa Montgolfier. Il est vraiment très bien. Chaque année, elle prend un rendez-vous d'une durée théorique d'un quart d'heure et en cinq minutes, c'est réglé. C'est une aide extrêmement importante et cet intervenant est très compétent, notamment pour les seniors qui ont une déclaration complexe et qui ressortent de leur rendez-vous avec une mine réjouie ».

Madame Tiffany FARLEY explique qu'il y a une méprise. Elle ne critiquait pas : elle demandait que ce soit étendu, car elle ne voit pas comment une personne unique peut avoir la capacité d'aider réellement l'ensemble des seniors sur la question de la déclaration des impôts. Cela peut être réglé en cinq minutes, mais ce n'est peut-être parfois pas suffisant.

Madame Giselle PASQUIER précise que quand c'est nécessaire, l'intervenant prend plus de temps afin de régler les dossiers complexes ou pas forcément bien préparés.

Madame Christine ARNOULD abonde en ce sens : chaque cas est particulier. Cela se fait sur rendez-vous et l'intervenant passe le temps qu'il faut en fonction de la situation. Ce n'est pas en cinq minutes pour chacun.

Madame Krystina BEHETRE rappelle que la première année où ce dispositif a été mis en place, les seniors n'étaient pas au courant, même si une communication avait été faite via le *Saint-Maurice Info*. Cette communication est refaite chaque année. De fil en aiguille, les gens savent désormais que cette aide existe. Cependant, beaucoup de seniors sont complètement autonomes et n'en ont pas besoin. Elle est plutôt adressée aux personnes qui ne savent pas faire leur déclaration par Internet. Le nombre de rendez-vous n'est pas limité. Une nouvelle communication sera refaite.

Madame Giselle PASQUIER se souvient que la première fois, cela avait été plus long parce qu'il avait fallu créer un compte pour les impôts, avec un mot de passe complexe. Cela semble simple mais elle continue à recourir à cet intervenant car les impôts sont un sujet très sérieux.

Madame Christine ARNOULD indique que l'intervenant est présent pendant trois semaines.

Madame Krystina BEHETRE soumet la délibération au vote.

Les administrateurs prennent acte de la tenue du rapport d'orientations budgétaires et du débat.

La délibération est adoptée à la majorité et 1 abstention

Mesdames Hélène COUPE et Tiffany FARLEY annoncent leur départ de la séance.

III) RATIFICATION DES SECOURS

La ratification des dossiers des Mauritiens ayant obtenu des aides est soumise à l'approbation des administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

IV) COMMUNICATION DES SECOURS DÉLIVRÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Les administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice sont informés des aides accordées par la Commission Permanente.

La secrétaire de séance
Christine ARNOULD

La Vice-Présidente
Krystina BEHETRE